

portée très vaste à l'intention de nos citoyens âgés qui méritent un traitement tant soit peu meilleur que celui que leur accorde le bill à l'étude.

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat sur le bill C-202, je voudrais faire remarquer que la première chose dont tous les Canadiens et tous les députés devraient se pénétrer est que la grandeur de notre pays est tout naturellement l'œuvre de nos personnes âgées. Il me semble que, dans le passé, certains de nos jeunes, moi-même le premier, n'ont pas vraiment su comprendre nos vieillards, et notamment le message qu'ils s'efforcent ne nous adresser quant à leur droit au sein de la société.

Le président Nyerere, de la Tanzanie, a très bien fait ressortir dans l'un de ses essais sur le socialisme que ce sont les personnes âgées qui édifient et édifieront son pays. Je continue à penser que notre comportement au Canada n'est pas digne de la pensée du président Nyerere quant au rôle joué par les personnes âgées. Il semble que nous nous efforçons de diviser et de conquérir ce groupe quant à leur droit au sein de la société.

Le bill prévoit un montant de base de \$80 par mois sans aucune disposition d'indexation que le gouvernement propose pourtant pour les suppléments. Dans notre société actuelle, il n'est pas juste de traiter un groupe différemment des autres. Si le montant de \$80 doit être mentionné dans le bill, une disposition d'indexation devrait être prévue afin d'aligner cette partie sur les autres parties du bill. On comprend difficilement pourquoi le gouvernement fixe à \$80 par mois le montant de base quand le Conseil économique du Canada a déclaré que le minimum doit être de \$150. Si nous comptons faire une répartition équitable des richesses au Canada, ces personnes doivent en retirer quelque chose.

Nous ne semblons pas comprendre la signification d'une économie dite planifiée même si nous nous rendons compte que le pays doit aujourd'hui en avoir une. Rien ne s'oppose à ce que nous percevions de l'argent d'un certain secteur de la société afin de pourvoir aux besoins de nos citoyens âgés.

Dans ce projet de loi, une disposition insérée de propos délibéré prévoit que certains contribuables ne recevront que la pension de base de \$80 et n'auront droit à aucune autre augmentation. Ces gens seront considérés par ceux qui touchent le supplément comme étant dans une situation quelque peu différente. Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement rende le projet de loi un peu plus attrayant en y prévoyant l'indexation du faible montant de \$80 qui est proposé. Je suis convaincu qu'avant la fin de l'étude en comité, nous étudierons cette proposition et, si le gouvernement affirme qu'il est disposé à faire quelque chose à ce sujet dès maintenant, le comité permanent pourra abréger considérablement l'étude de cette mesure.

On se rend compte que le degré de pauvreté est proportionnel à la grandeur des régions. Reconnaissons que les Canadiens ayant fait de modestes épargnes ont encore droit à quelque considération aujourd'hui. Les personnes qui ne recevront que la pension de base de \$80 par mois

[M. Hales.]

auront à payer des taxes foncières qui ont augmenté d'environ 50 p. 100 dans certaines régions. Nous savons, par exemple, que les taxes sur certaines propriétés d'Ottawa ont monté de 25 p. 100 au cours de l'année dernière. Étant donné le régime actuel d'imposition, les coûts ne fléchiront pas, nous le savons, et les propriétaires devront, et à bon droit, payer toute la taxe foncière. Si nous voulons accorder quelque considération à nos citoyens âgés qui désirent garder leur foyer, il faut que les taxes foncières soient payées d'une autre façon. J'ai eu connaissance de bien des cas au pays et dans ma circonscription où des gens ont dû vendre leur maison faute de pouvoir payer leurs taxes. Je suis sûr que cette augmentation de 14c. n'améliorera pas leur situation financière en ce qui concerne leur maison.

● (5.00 p.m.)

Nous devons accepter une certaine forme d'égalité. Je ne crois pas que le bill dont nous sommes saisis représente le règne de la loi et de l'égalité pour le pays. A l'heure actuelle, la loi du pays est dictée par le gouvernement libéral, et il sera jugé pour avoir assujéti ces personnes à une pension de base aussi faible. Je suis sûr qu'il existe une méthode qui permettrait au gouvernement et à la Chambre de redistribuer la richesse du pays de façon à accorder un traitement égal aux citoyens du Canada afin qu'ils puissent s'enorgueillir d'être Canadiens. Nous avons sûrement tous déjà eu connaissance de majorations de salaires procentuelles. C'est une autre façon d'accroître l'écart entre les nantis et les pauvres.

A mon avis, la plupart des ministères du gouvernement devraient considérer la formule d'indexation de la même manière que nous avons considéré d'autres augmentations fondées sur le coût de la vie. Il est sûr que le gouvernement peut accepter ce principe et indexer le montant de base, qui serait alors plus comparable au coût de la vie. En outre, le 2 p. 100 prévu par le gouvernement est loin d'être suffisant. Je suis sûr que les chiffres du Bureau fédéral de la statistique reflètent la situation actuelle en ce qui concerne la répartition équitable de la richesse.

Nous savons que ceux qui vivent de la pension de vieillesse, et même ceux qui subsistent avec le montant de base, continuent à faire face à la même situation que tout autre Canadien, mais ils ne possèdent aucun moyen d'augmenter leur pouvoir d'achat pour compenser le coût élevé des médicaments, par exemple. Et ils n'ont aucun moyen de se procurer la détente à laquelle ils ont droit, à moins que la pension de base ne soit majorée.

Si le gouvernement veut dire qu'il ne doit pas exister de pension de base—et, c'est en effet ce que dit le bill à l'étude—il devrait alors le dire ouvertement, au lieu de prétendre qu'il divisera notre société en deux groupes de gens, accordant à certains une petite augmentation, tandis que les autres seront totalement négligés.

Lors de l'étude du bill au comité, j'espère que les vieillards du pays et leurs associations seront entendus et que le gouvernement prêtera l'oreille à leurs instances. Je voudrais que tous les députés le comprennent: nous devons reconnaître ces gens comme des membres de la société canadienne. En l'occurrence, le gouvernement pro-